



CONFÉRENCE

Comité éthique EPSM 74

Le Comité local d'éthique de l'EPSM 74 a le plaisir de vous inviter à sa prochaine conférence animée par :

□ **Élodie CAMIER-LEMOINE**

Docteure en philosophie, chargée de mission scientifique.
Espace de Réflexion Éthique Rhône-Alpes Auvergne (EREARA).

□ **Édouard LEAUNE**

Médecin psychiatre – CH Le Vinatier (69), membre de l'EREARA.

SUR LE THÈME :

**CONSIDÉRER LE PRINCIPE D'AUTONOMIE DANS LES SOINS :
LA COMPLEXITÉ RÉVÉLÉE PAR LA SITUATION DE VULNÉRABILITÉ**



JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

À 18H00

Salle du Cinéma Le Parc
LA ROCHE-SUR-FORON

PRÉSENTATION :

Au cœur du soin, l'autonomie constitue un repère éthique fondamental. En effet, le souci de son respect, pouvant se manifester par la considération de la volonté de la personne, sa capacité à consentir et à exprimer ses valeurs ou encore la recherche de ce qu'aurait souhaité une personne n'étant plus en mesure de le verbaliser, apparaît prioritaire. Pour autant, nombre de situations laissent entrevoir une vulnérabilité que la maladie vient exacerber. C'est notamment vrai dans le cas de la maladie mentale qui possède la particularité d'affecter et rendre plus complexe la recherche de l'autonomie. Dès lors, dans le contexte d'une autonomie altérée par la survenue de symptômes affectant la santé mentale, comment appréhender le soin, toujours soucieux de considérer la personne autonome mais aussi, et peut-être surtout, de rechercher son meilleur intérêt ?

Dans ce champ spécifique, les soins en psychiatrie font régulièrement appel à des mesures coercitives qui posent la question de l'autonomie des patients sous un angle particulier. Ce passage par l'hétéronomie au cœur des soins constitue-t-il un préalable à l'autonomie ou bien une atteinte profonde à l'auto-détermination des personnes atteintes de troubles mentaux ? Des repères éthiques sont alors nécessaires pour penser l'accueil et l'accompagnement en psychiatrie dans un cadre respectueux de l'autonomie des personnes.

INSCRIPTION :

ACHOURI-M@ch-epsm74.fr

Selon les mesures en vigueur, un contrôle des pass-sanitaire sera effectué.